



## **Procédure de demande de compte rendu**

Nous vous demandons de vous adresser par fax à la succursale qui détient le prêt. Cette dernière pourra commander le relevé et vous le transmettre dans un délai d'environ 72 heures.

Vous devez donc demander au débiteur de vous indiquer la succursale détentrice du prêt ou lui demander de vous acheminer un relevé sur lequel vous pourrez trouver le transit en question (voir emplacement dans l'image ci-dessous).

Une fois le transit localisé, vous serez en mesure d'obtenir les coordonnées de la succursale à l'aide d'un moteur de recherche Internet.

Cette façon de faire vous permettra d'acheminer votre demande directement à la succursale et donc d'accélérer l'obtention du relevé, tout en permettant à l'équipe des quittances et d'expertise légale d'améliorer leur temps de traitement afin de mieux vous servir.

Dans la mesure où le client n'aurait pas connaissance de sa succursale et n'aurait pas de relevé alors vous pouvez communiquer avec l'équipe expertise légale et il nous fera plaisir de vous assister.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires afin de nous aider à offrir une expérience optimale à nos clients, en composant le numéro dédié aux juristes soit le 1 888 849-1422, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

TREMBLAY [REDACTED]  
[REDACTED]

Adresse de la propriété hypothéquée  
[REDACTED]

Période du 2020-12-31 au 2021-12-31

Capital remboursé durant la période

Solde en capital au début

Capital remboursé

Remboursement anticipé

Solde en capital à la fin

Intérêts et frais payés durant la période

Intérêts payés

Intérêts payés sur les versements en retard

Frais pour remboursement anticipé

Remboursement d'une remise en argent

Frais d'administration périodiques

Primes d'assurance vie, invalidité ou maladies graves

Votre taux d'intérêt fixe<sup>1</sup> [REDACTED]

Votre taux d'intérêt variable<sup>1</sup> S/O

Vos versements

En date de votre relevé, le montant de votre versement en capital et intérêts est de [REDACTED].  
La fréquence de vos versements est mensuelle jusqu'à la date d'échéance de votre prêt, le 2026-08-01.

Transit de la  
succursale du prêt.

- 1 Si votre prêt a porté intérêt à la fois à un taux fixe et à un taux variable pendant la période et que votre relevé indique un taux d'intérêt fixe, il s'agit du dernier taux fixe ayant été appliqué à votre prêt durant la période. Si votre relevé indique un taux d'intérêt variable, les taux en vigueur au début et à la fin de la période pendant laquelle un taux variable était applicable sont fournis.
- 2 Vos paiements peuvent être plus élevés car un versement pour les taxes foncières, une prime d'assurance vie, invalidité ou maladies graves et des frais peuvent s'ajouter à l'application. Si votre prêt est à taux variable, le montant de votre versement peut fluctuer en fonction des variations du taux de base.

12721  
[REDACTED]